

Appel d'offres Jordanie 2020

Direction générale des antiquités jordaniennes et CNRS

La direction générale des antiquités et des musées de Jordanie et le CNRS souhaitent développer et renforcer la coopération dans les domaines de l'archéologie, de l'anthropologie et de l'histoire.

La coopération peut se présenter sous plusieurs formes :

- Échanges d'informations et de données scientifiques
- Formation de jeunes chercheurs
- Échanges de scientifiques et d'experts dans les domaines techniques
- Développement de projets de recherche conjoints

NB : le soutien attribué ne pourra en aucun cas être utilisé pour le paiement de salaires.

Les thèmes de recherche définis conjointement sont les suivants :

- Recherches sur les établissements humains en Jordanie aux 6e-4e millénaires (paléo-environnement, climatologie)
- Recherche sur les Nabatéens et, par extension, sur la péninsule arabique
- Archéologie des périodes hellénistiques et romaines
- Recherches épigraphiques (sémitiques et gréco-latines)
- Recherches archéologiques et épigraphiques portant sur les établissements Omeyyades de Jordanie

Les dossiers de candidature devront faire apparaître d'une manière concise (3 à 10 pages maximum) le projet scientifique, le nom des responsables français et jordaniens du projet et les moyens souhaités.

Pour les candidats ayant déjà bénéficié de financement(s) dans le cadre de cet appel d'offres, un compte-rendu scientifique et financier relatif à la précédente subvention doit impérativement être joint au dossier : on ne saurait se contenter de reproduire tout ou partie du rapport destiné à la commission des fouilles archéologiques du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

Date limite d'envoi des dossiers : 31 mai 2020.

Les dossiers doivent être adressés **obligatoirement par mail** à :

Maria Pina Selbonne
CNRS – Institut des Sciences Humaines et Sociales
maria-pina.selbonne@cnrs-dir.fr

Michel Mouton
Directeur de l'IFPO - USR3135
m.mouton@ifporient.org



Quelques indications de présentation du projet

Les porteurs de projet penseront à préciser de la manière la plus claire :

- le nom du porteur de projet
- son statut
- sa spécialité
- l'unité CNRS à laquelle il est rattaché
- l'objet précis de sa demande sous forme de titre
- la section du Comité national à laquelle devrait être rattaché son projet
- les autres chercheurs/enseignants-chercheurs et personnels ITA impliqués (en indiquant leur fonction dans le projet)
- l'unité CNRS à laquelle chacun est rattaché
- les partenaires jordaniens impliqués (nom, statut et fonction dans le projet)
- le montant du crédit sollicité
- le cas échéant, s'il s'agit d'une demande de renouvellement de financement CNRS au titre du programme Jordanie
- le montant des subventions et crédits attribués pour le même projet par le CNRS (dans un autre cadre), le MEAE, les directions du patrimoine jordanien, les universités et tout autre partenaire
- la durée et les dates de la mission
- l'appartenance ou non du projet à l'un des programmes archéologiques de l'IFPO (en précisant lequel)
- la nature du soutien scientifique ou logistique apporté par l'IFPO au projet
- la nature du soutien scientifique ou logistique apporté par les unités métropolitaines des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels ITA impliqués.

Ils développeront de façon synthétique leur projet (3 à 10 pages maximum) en l'inscrivant dans une problématique scientifique claire et en indiquant les publications (notamment communes) déjà réalisées dans le cadre du projet.

Les porteurs de projet ayant bénéficié d'un financement antérieur au titre de cet appel d'offres devront penser à remettre un rapport d'activité scientifique et un rapport financier avec leur dossier de candidature pour pouvoir éventuellement bénéficier d'un nouveau financement au titre de ce programme.

Toute candidature à ce programme de soutien doit avoir fait au préalable l'objet d'une demande d'allocation de recherche pour mission archéologique auprès de la commission des fouilles du MEAE. Le responsable de la fouille devra obtenir l'autorisation d'ouvrir un compte en qualité de « Chef de mission archéologique » auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) afin que lui soient versés les crédits alloués à sa mission. Ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour recruter du personnel.